

**Cet été, j'arrose
mon jardin à
l'eau de pluie !**



**Jusqu'à 50 €
remboursés
pour l'achat d'un
récupérateur
d'eau de pluie***



CCLA

Infos & conditions : www.ccla.fr

Arroser son jardin avec l'eau de pluie ?



La CCLA vous aide à acheter un récupérateur d'eau de pluie !

La collectivité donne un coup de pouce aux habitants du territoire qui s'équipent d'un récupérateur d'eau "aérien" sur descente d'eau pluviale. Une bonne idée pour l'environnement et pour votre facture d'eau !

Comment ça marche ?

Le contenant est **connecté aux descentes d'eau pluviale** et stocke l'eau de pluie. L'eau stockée peut permettre ensuite d'arroser le jardin et les plantes sans utiliser le réseau d'eau potable, même en cas de restrictions liées à la sécheresse.

Quel contenant choisir ?

De nombreuses enseignes de bricolage ou sites web proposent une offre variée de récupérateurs d'eau de pluie. Pour un usage domestique extérieur, un **contenant d'environ 1000 litres hors sol** est recommandé pour subvenir à la plupart des besoins d'arrosage.

Quel est le montant de l'aide ?

L'aide de la CCLA s'élève à **50% du prix d'achat TTC**. L'aide est plafonnée à **50€ maximum**. Elle est limitée à une acquisition par foyer et jusqu'à la consommation totale du budget consacré à l'opération. La mesure est **rétroactive et fonctionne pour tous les récupérateurs achetés depuis le 13 juin 2023**.

Comment obtenir l'aide ?

Une fois le récupérateur mis en place, prendre une photo de l'installation et **prendre rendez-vous à partir du mercredi 05 juillet** avec les services de la CCLA par téléphone ou par mail. **Pièces justificatives** : la facture d'achat, la photo de l'installation, un RIB et le justificatif de domicile.

Contact : ccla@ccla.fr ou k.guicherd@ccla.fr | 04 79 44 34 44